



50 ans de PAC : nos propositions

AVRIL 2012

Pourquoi une nouvelle PAC ?

Après 50 ans de défense d'un modèle agro-exportateur et agro-business et quelques miettes données à l'agriculture paysanne... il est urgent de réorienter les aides PAC !

Alors que la crise financière et économique s'aggrave, que le chômage augmente fortement en Europe, que les problèmes environnementaux sont de plus en plus prégnants, la proposition de la Commission Européenne reste dans la logique des dernières réformes et ne répond pas correctement aux défis. Malgré quelques bonnes inflexions instrumentales, l'UE continue la même politique.

Or l'UE a perdu 20% de ses exploitations agricoles entre 2003 et 2010¹. Si l'on veut garder une agriculture paysanne en Europe et installer des jeunes, il faut que ce métier soit d'abord reconnu sur le plan économique, avec des prix agricoles justes et des perspectives de revenu.

Or le revenu agricole ne semble pas être un objectif clé de la proposition.

- Les objectifs annoncés de meilleure légitimité sociale/environnementale des paiements directs ne se retrouvent guère dans les propositions concrètes.
- L'absence de régulation des marchés et de la production annonce de prochaines crises sectorielles.
- Les chèques nationaux remplacent une vraie PAC juste, sociale et durable pour les paysans/paysannes et consommateurs/consommatrices : or la PAC n'est pas qu'une distribution de subsides.

Nos priorités sont :

- Nourrir la population européenne, au lieu de prioriser importation/exportation,
- Promouvoir des agricultures paysannes et durables partout en Europe, au lieu de favoriser la restructuration et l'industrialisation de la production
- Réguler la production et les marchés, condition nécessaire à des prix agricoles justes et stables.

¹ Voir communiqué ECVC du 24 octobre 2011 : <http://www.eurovia.org/spip.php?article518>

Les mesures de marché : la régulation comme outil de la Souveraineté alimentaire

Les crises sectorielles agricoles des dernières années ont montré que sans régulation au niveau de la production et des marchés, sans instruments pour empêcher les excédents structurels ou les pénuries, on ne peut stabiliser les marchés. Or bien que cela soit une des priorités assignées à la PAC par le traité de Lisbonne, la proposition de la Commission ne la respecte pas. Traiter la volatilité des prix en aval des problèmes par des systèmes d'assurance, c'est financer publiquement les compagnies d'assurance, en faisant payer aux producteurs et aux contribuables les dégâts de la dérégulation. Afin de maintenir les prix à un niveau juste, tant pour les producteurs que pour les consommateurs, il est indispensable d'avoir non pas un « filet de sécurité » (un filet si bas qu'il n'empêche pas les désastres), mais une « boîte à outils » adaptée aux différentes productions, avec des instruments qui permettent d'agir en amont des problèmes d'instabilité et d'insuffisance des prix.

La **maîtrise publique de la production est indispensable**, qui empêche les excédents ou pénuries structurelles. Il faut y associer :

- des stocks stratégiques de céréales au niveau européen et international, (ils ont fortement baissé ces dernières années, accentuant l'insécurité alimentaire mondiale et la spéculation), à un niveau suffisant pour faire face aux variations de rendements et contrer la spéculation.
- une interdiction de toute forme de dumping (exportation à des prix inférieurs aux coûts de production grâce aux aides à l'export ou aux paiements directs) et si nécessaire des tarifs douaniers pour empêcher des importations « low cost ». Oui, il faut modifier les règles actuelles du commerce international, qui datent du siècle dernier.

La priorité de l'agriculture UE n'est pas d'être compétitive sur le marché international, mais de nourrir les européens. L'UE peut exporter, mais qu'elle le fasse sans aides directes ou indirectes : la PAC a besoin de légitimité sur le plan international.

Quels paiements directs voulons-nous ? L'Actif à la ferme et le plafonnement.

Les paysan(ne)s restent dépendants de ces paiements directs tant que les prix agricoles restent liés aux prix mondiaux et non aux coûts de production européens. Nous soutenons les objectifs de convergence des paiements directs entre Etats membres et à l'intérieur des Etats membres, ainsi que les objectifs de plafonnement, de limitation des paiements aux agriculteurs actifs, de paiements directs aux petites exploitations, de verdissement. Elle dénonce le conservatisme de ceux qui veulent maintenir une répartition très injuste des paiements directs. Il en va pourtant de la légitimité sociale et environnementale de ces paiements !

Afin de donner la priorité à ceux et celles qui produisent, qui travaillent sur les exploitations, plutôt qu'aux hectares, afin de favoriser l'emploi paysan et salarié, nous demandons que les **paiements directs soient calculés par actif agricole**.

Les paiements par hectare en effet sont plus un soutien à la capitalisation (foncier, matériel, bâtiment) qu'aux producteurs. Les paiements sans plafond ou presque favorisent la concentration des terres par ceux qui accaparent les primes.

Quelle définition pour « Agriculteurs actifs » ?

Pour les organisations signataires, **un agriculteur actif est une personne qui travaille sur l'exploitation**. Inversement, quelqu'un(e) qui ne travaille pas sur l'exploitation ne doit pas avoir droit aux paiements directs...

Cela semble être logique mais aujourd'hui, nous connaissons beaucoup de dérives comme certaines multinationales ou de grands propriétaires fonciers qui se gavent des aides de la PAC.

Le seuil proposé par la Commission européenne de 5% de paiement direct par rapport au revenu non agricole est trop bas et ne concerne qu'un nombre de cas extrêmes. Par ailleurs les agriculteurs pluriactifs ne doivent pas être lésés (majoritaires dans certaines régions, ils jouent un rôle très important dans la production alimentaire locale et régionale et la vitalité du monde rural).

Quel plafonnement des paiements directs ?

Nous sommes en faveur d'un plafonnement plus significatif que la proposition symbolique actuelle, qui ne va prélever aux plus grandes exploitations que 1,3% de l'ensemble des paiements directs. La Cour des Comptes UE a pourtant alerté l'UE à plusieurs reprises sur le manque de légitimité de la répartition actuelle très inégale des paiements directs. Ne pas oser un vrai plafonnement des paiements, c'est ouvrir un espace politique à tous ceux qui veulent réduire drastiquement le budget agricole européen.

Nous demandons à l'Union Européenne :

- d'inclure le montant du verdissement dans le plafond,
- d'abaisser le premier plafond à 100.000€, avec plafond absolu à 200.000€.

Nous demandons qu'on ne prenne en compte que 50% des charges salariales dans le calcul des plafonds, pour ne pas favoriser le développement de très grandes exploitations avec beaucoup de salariés...

Greening (verdissement) ou greenwashing ?

Nous sommes d'accord avec le pourcentage de 30% de verdissement mais nous espérons des avancées plus significatives en faveur d'une agriculture plus économe en intrants et en énergie,

qui stoppe la baisse de la matière organique des sols et contribue ainsi à diminuer le réchauffement climatique, qui stoppe le développement de l'élevage industrialisé (porc, volaille, lait, lapin,...) et autres modes trop intensifs de production, et même intégration pure.

Nous demandons de :

- rendre obligatoire la rotation des cultures entre les parcelles en remplacement de la mesure dite de « diversité des cultures » (sauf dans le cas de très petites fermes),
- inclure les protéines végétales / légumineuses dans la rotation, là où les conditions agro-climatiques le permettent : l'avantage de ces cultures pour la fertilité des sols et le climat est depuis longtemps reconnu, et l'UE en importe 80% (soja bien souvent transgénique).
- interdire le labour des prairies permanentes non pas à partir de 2014, mais à partir de 2012, pour éviter un retournement important de prairies en 2012-2013 (4).
- préciser les critères d'éligibilité des prairies permanentes, afin de ne pas exclure des zones de parcours extensifs de pâturage non herbeux, très importants pour l'élevage pastoral dans beaucoup de régions défavorisées,
- interdire les agro-carburants sur les surfaces écologiques.

Par ailleurs, il faut inclure dans le premier pilier un soutien :

- aux méthodes culturales augmentant le taux de matière organique du sol.
- à l'augmentation de surface de prairies permanentes et temporaires.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour que la PAC soit légitime socialement et environnementalement compatibles et pas avec l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) !

